

Procès-verbal du Conseil communautaire du 15 décembre 2014.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Bernard SALLES, Mme Nicole MORERE, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Max ROUSSEL, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Mme Monique FLORES suppléant de M. Jean-Claude MARC

Procurations :

Madame Béatrice WILLOQUAUX à M. Claude CARCELLER, Monsieur Christophe GAUX à Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Jean-André AGOSTINI à M. Philippe SALASC, Madame Evelyne GELLY à M. Jean-Pierre BERTOLINI

Excusés :

M. Gérard CABELLO, Monsieur Christian VILOING, Mme Anne-Marie BIZEUL

Absents :

Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Mme Florence QUINONERO, M. Bernard GOUZIN, M. Philippe MACHETEL, Madame Viviane RUIZ

Monsieur le Président fait l'appel.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Madame Amélie MATEO est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 17/11/14 est adopté à l'unanimité.

Le Président énumère les actions menées depuis le dernier Conseil communautaire.

Administration générale

Rapport 1.1 : Décisions prises par le Président – Depuis le Conseil communautaire du 17 novembre 2014.

Le Conseil prend acte.

Rapport 1.2 : Tableau des effectifs - Adoption des modifications.

Adopté à l'unanimité.

Rapport 1.3 : Contrat départemental de projet de la Vallée de l'Hérault - Contrat et programmation 2014.

Adopté à l'unanimité.

Finances/Marchés comptabilité

Rapport 2.1 : Admission en non valeur - Produits irrécouvrables du service développement économique - années 2007-2010.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Guy-Charles AGUILAR demande si la clause de « retour à meilleure fortune » ne pourrait pas s'appliquer ?

Monsieur Michel SAINTPIERRE et **Monsieur Joseph BROUSSET, Directeur général des services,** affirment qu'il n'y a absolument rien à attendre dans le cas présent.

Rapport 2.2 : Budget principal 2014 - Décision modificative n°1.

Adopté à l'unanimité.

Rapport 2.3 : Budget annexe ZAE la Tour Montarnaud 2014 - Décision modificative n°1.

Adopté à l'unanimité.

Madame Marie-Agnès SIBERTAIN-BLANC souhaite que lui soit rappelé pour quelle dépense avait été souscrit ce crédit.

Monsieur Michel SAINTPIERRE lui explique qu'il s'agit d'un crédit souscrit dans le cadre de la réalisation de la ZAE La Tour à Montarnaud.

Madame Marie-Agnès SIBERTAIN-BLANC s'en étonne pensant que la ZAC la Tour était la seule à ne pas être déficitaire.

Monsieur Joseph BROUSSET explique qu'effectivement, cette ZAC n'est pas déficitaire et qu'il s'agit là de prévisions. Il précise que le remboursement de ce prêt implique de réécrire systématiquement cette opération qui est une opération d'ordre.

Rapport 2.4 : Budget annexe ZAC la Croix Gignac 2014 - Décision modificative n°1.

Adopté à l'unanimité.

Rapport 2.5 : Création d'un budget annexe 2015 - Création du budget annexe Ordures Ménagères (OM) à partir du 1er janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

Rapport 2.6 : Budget primitif 2015 - Débat d'orientation budgétaire 2015.

Le Conseil prend acte.

Selon **Madame Marie-Agnès SIBERTAIN-BLANC**, la situation économique du territoire est catastrophique. Les viticulteurs croulent sous les charges. La Mutualité Sociale Agricole (MSA) pousse à la liquidation. Les entreprises, le bâtiment vont très mal. Celles qui travaillent avec les collectivités sont proches du dépôt du bilan. Les ménages n'ont plus les moyens de faire des travaux.

Ce constat est l'occasion de remettre certains projets en cause, la halle d'exposition par exemple dont elle se dit satisfaite de ne pas avoir entendu parler.

Elle ajoute également qu'elle se réjouit que les taux de fiscalité restent inchangés mais déplore l'augmentation de l'assiette de la valeur locative.

Monsieur Michel SAINTPIERRE précise qu'il n'incombe pas aux collectivités et à leurs établissements de fixer les bases locatives, mais bel et bien à la Direction générale des Finances Publiques.

Madame Marie-Agnès SIBERTAIN-BLANC aborde ensuite la question du très haut débit, indispensable pour tous à l'heure du numérique d'où la nécessité d'être équipés, en particulier dans les territoires ruraux qui souffrent encore aujourd'hui de « la fracture numérique ».

La compétence « haut débit » détenue par la communauté de communes, justifie, selon elle, que la communauté prenne en charge la totalité des investissements.

Monsieur Claude CARCELLER souligne que nous sommes à la fois acteur et victime. Le contexte économique actuel nous contraint à une baisse des investissements, et cette baisse des investissements comporte du bon et du moins bon. D'un côté, freiner les investissements soulage notre trésorerie, mais d'un autre côté, lorsque la communauté investit, elle s'enrichit par là-même et crée de l'emploi.

Il est à noter que la communauté de communes n'a pas fait d'investissements pharaoniques, et ceux effectués ont permis d'attirer les entreprises, d'en pérenniser certaines et donc de générer de l'emploi et de la richesse sur le territoire.

Selon lui, ce budget est sage, raisonnable et sérieux. Il prend en compte la situation actuelle. La communauté de communes reste très vigilante quant à la création d'emplois en son sein tout en maintenant ses services.

Il ajoute également que l'on est victime à double titre. Tout d'abord, dans le cadre du fonds de compensation avec une participation requise des collectivités pour soutenir les plus fragiles mais également au titre de l'effort que demande l'Etat compte-tenu de la baisse d'activité du territoire.

Madame Agnès CONSTANT déplore que des projets aient été rognés, tronqués ou encore abandonnés comme le Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH) par exemple. Elle regrette que la communauté de communes soit dans l'obligation de se restreindre autant, en particulier en ce qui concerne l'environnement et le développement durable. Elle rappelle que notre territoire doit son attractivité grâce à ses paysages, ses enjeux agricoles, etc.

Madame Béatrice NEGRIER revient sur la situation de l'emploi en soulignant l'augmentation du nombre de demandeurs (taux de chômage de 13% pour la Région Languedoc Roussillon) ; un chiffre qui peine à baisser alors que notre territoire est pourtant l'un des plus attractifs de France. La situation n'est toutefois pas si dramatique au vu de l'implantation de nouvelles entreprises.

Monsieur Philippe SALASC affirme que la viticulture s'est bien redressée et la situation en la matière n'est pas autant à déplorer. Les résultats du monde coopératif sont très encourageants. Les revenus des agriculteurs sont à la hausse. La situation se redresse.

Monsieur Pascal THEVENIAUD souligne l'importance de la couverture numérique qui fait partie des investissements structurants. La plupart des entreprises ont besoin de très haut débit. Cela doit être une priorité absolue.

Il revient ensuite sur le budget de fonctionnement et s'interroge sur la capacité de la communauté de communes à aller plus loin. En outre, la pause prolongée sur les investissements peut être dangereuse et conduire à une spirale infernale selon laquelle moins d'investissements impliquent moins de projets, et donc moins d'emploi.

Monsieur le Président explique que la politique communautaire a toujours été de maîtriser le fonctionnement, et se félicite d'être plutôt bon élève en la matière. Les investissements, pour leur part, ont toujours été appuyés.

Maintenant, l'heure est à la définition du prochain projet de territoire, avec pour objectif de maîtriser les choses.

Le projet de construction de la halle d'exposition est déjà lointain. Il aurait pourtant été un outil pertinent de développement mais nous sommes obligés de le mettre en suspend. Il nous faut être raisonnable.

Monsieur le Président réaffirme également sa sensibilité à l'environnement qui constitue une priorité.

Il poursuit sur la question de la fiscalité et rappelle que les taux des années précédentes sont maintenus pour 2015. Il précise que ce n'est ni l'intercommunalité ni les communes qui fixent l'assiette des impôts et que si les valeurs locatives augmentent, cela n'incombe en aucun cas aux élus.

Le Président souligne en outre l'importance du très haut débit, dont l'enjeu concerne tout le monde. Maintenant, la difficulté de mise en œuvre est un problème d'aménagement du territoire. Il faut se donner les moyens.

Madame Marie-Agnès SIBERTAIN-BLANC souhaite connaître le niveau d'investissement de la communauté de communes sur le haut débit ?

Monsieur le Président lui répond que cela sera étudié lors du vote à venir du budget.

Monsieur Jean-François SOTO pointe l'objectif de création d'emplois sur le territoire, qui est un territoire effectivement attractif. Nombreux sont ceux aujourd'hui qui sont en quête d'emploi. Les entreprises du BTP sont en difficulté, d'où l'importance de toutes les mesures à mettre en œuvre en termes de développement économique.

« Des lieux aussi centraux positionnés comme nous le sommes sont très importants et il faudra réfléchir, entre autres, au lien entre l'accès au travail, aux soins, aux services ; mais tout cela implique que l'on soit volontaristes ».

Environnement

Rapport 3.1 : Site d'importance communautaire Montagne de la Moure Causse d'Aumelas FR 9101393 - Animation du document d'objectifs Natura 2000 - Choix de la structure animatrice - Demande de financement.

Adopté à l'unanimité.

Rapport 3.2 : Animation de la réflexion prospective dans le cadre des SAGE et du transfert de la compétence GEMAPI - Plan de financement 2014-2015.

Adopté à la majorité, avec une voix contre.

Madame Marie-Agnès SIBERTAIN-BLANC souhaite savoir dans quel cadre de compétence s'inscrit cette délibération ?

Madame Agnès CONSTANT lui explique que cette délibération s'inscrit dans le cadre de la loi de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) dont le transfert aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) est prévu pour janvier 2016. Il apparaît ainsi nécessaire d'anticiper ce transfert de manière à déterminer la manière d'agir sur notre territoire.

Madame Marie-Agnès SIBERTAIN-BLANC soutient que cette délibération intervient en dehors de toute compétence « eau » détenue par la communauté de communes et rappelle le principe de spécialité qui régit les EPCI.

Selon elle, cette délibération est un détournement dans un contexte déjà marqué par deux contentieux.

« Cette personne est engagée pour mener une étude sur les réseaux. Or, nous sommes hors compétence ».

Madame Agnès CONSTANT souligne que la communauté de communes fait partie du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

« On ne peut pas dissocier l'eau potable de l'eau en général, ni occulter la ressource en eau ».

Madame Béatrice NEGRIER s'exprime à son tour pour rappeler l'objet de la délibération, à savoir solliciter des subventions pour que ce(tte) chargé(e) de mission éclaire les élus dans la prise de décision.

Cette question qui est particulièrement complexe implique de recourir à un savoir-faire et des compétences très particulières et très pointues.

Pour **Monsieur Claude CARCELLER**, l'eau revêt une importance majeure, surtout dans le contexte récent marqué par de fortes intempéries.

Il se dit très satisfait que la communauté de communes se soit fermement saisie de cette problématique.

Monsieur Jean-François SOTO précise que le Conseil général et l'Agence régionale de santé (ARS) incitent les collectivités à s'approprier les questions liées à l'interconnexion de l'eau potable et à engager des réunions de travail sur le sujet.

Monsieur Olivier SERVEL félicite au nom de la commune de Gignac la communauté de communes qui a pris à son compte cette réflexion. Gignac a, pour sa part, pris l'initiative d'avancer elle aussi sur cette question, suivie par la commune d'Aniane. Le choix a ainsi été fait d'aller dans le sens de la mutualisation avec les Anianais.

Monsieur Guy-Charles AGUILAR trouve que cette initiative n'en est pas une. « Nous nous sommes associés depuis bien longtemps. La syndicalisation fonctionne très bien. Nous n'avons pas attendu cet axe qui semble s'établir entre deux communes. La solidarité, ça passe aussi par le partage des informations ».

Monsieur Philippe SALASC explique que les réunions déjà organisées sur la question de l'eau étaient publiques et totalement transparentes. En aucun cas, il a été question de faire les choses de manière opaque, bien au contraire. Il se dit par ailleurs très satisfait de la convention qui va être conclue en début d'année avec la commune de Gignac.

Selon **Madame Marie-Agnès SIBERTAIN-BLANC**, on oppose solidarité et compétence. « La compétence est un principe de droit. Invoquer le défaut de compétence ne fait pas de nous des détracteurs de la solidarité ».

Monsieur Louis VILLARET conclut sur le fait qu'aujourd'hui, il est question de recruter une personne pour mener une réflexion d'ici la prise de la GEMAPI. Certains ont déjà bien avancé sur ces questions.

Le temps tourne et on a besoin d'aide pour réfléchir à cette prise de compétence qui nous est totalement imposée. Il nous faut savoir comment s'organiser. Va-t-on la gérer nous même, ou va-t-on la déléguer à un syndicat... ?

Il faut se préparer. On ne fait que réfléchir.

Rapport 3.3 : Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Règlement de service.

Adopté à l'unanimité.

Rapport 4.1 Aménagement de sites de pratique dédiés aux activités de pleine nature - Convention d'autorisation de passage.

Adopté à l'unanimité.

Aménagement de l'espace

Rapport 4.2 : Création de 6 logements sociaux au Pouget - Octroi d'une subvention d'équilibre à FDI Habitat.

Adopté à l'unanimité.

Rapport 4.3 : Construction d'un équipement multi-accueil intercommunal sur la commune de Montarnaud - Financement de l'opération.

Adopté à l'unanimité.

Départ de **Monsieur Jacky GALABRUN**

Développement économique

Rapport 4.4 : Ecoparc du Cœur d'Hérault à Saint André de Sangonis - Définition d'un périmètre de Zone d'Aménagement Différé.

Adopté à l'unanimité.

Rapport 5.1 : Amorçage d'Initiatives Nouvelles en Centre Hérault (ARIAC) - Convention de partenariat et versement de subvention.

Adopté à l'unanimité.

Rapport 5.2 : Plateforme d'Initiative Locale (PFIL) - Convention de partenariat 2014 et versement de subvention.

Adopté à l'unanimité.

Enfance/Jeunesse

Rapport 7.1 : Convention post Partenariat Local d'Action Jeunesse de l'Hérault (PLAJH) avec le Département de l'Hérault - Signature de la convention.

Adopté à l'unanimité.

Culture

Rapport 8.1 : Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier (ENSAM) - Convention de partenariat.

Adopté à l'unanimité.

Rapport 8.2 : Office culturel de Vallée de l'Hérault - Le Sonambule - Subvention complémentaire 2014.

Adopté à l'unanimité.

Madame Michèle LAGACHERIE fait état d'une année culturelle pas forcément facile.

Elle souhaite savoir si la communauté de communes a reçu d'autres demandes de soutien similaires à celle du Sonambule ?

Monsieur le Président répond qu'il s'agit de la seule demande de ce type.

Madame Béatrice NEGRIER indique que le Conseil Régional a subventionné la structure à hauteur de 65 000 euros cette année, et 70 000 l'année passée. Mais un soutien émane également de toutes les autres collectivités.

Levée de séance à 21h30.